

Association Sportive THALES AVIONICS ILE DE FRANCE

MLG/MT 2021/052b

Vélizy-Villacoublay le mardi 23 novembre 2021

Section SKI 2022









SOMMAIRE

QUI PEUT S'INSCRIRE A LA SECTION ET COMMENT ? FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES

- 1. Les inscriptions et le règlement des activités
 - 2. Les désistements
 - 3. Les critères de priorité
 - 4. Le certificat médical
 - 5. La licence
 - 6. Les assurances
 - 7. Les responsabilités

DESCRIPTION DE LA SECTION

- 1. Son fonctionnement
- 2. Matériel et documentation
 - 3. Composition du bureau
- 4. Programme des activités 2022

FICHE D'ADHESION

La vocation de la section SKI est de favoriser la pratique associative du ski alpin et des activités de glisse sur neige ou glace

QUI PEUT S'INSCRIRE A LA SECTION ET COMMENT?

Membres adhérents :

Peuvent être membres adhérents les salaries de Thalès AVS France Vélizy-Villacoublay (en activité, en MAD ou en retraite), ainsi que leurs ayants droits (conjoints, concubins, enfants fiscalement à charge). De même, des personnes provenant d'autres organismes partenaires agréés pourront être membres adhérents.

Membres adhérents extérieurs :

Peuvent aussi être membres adhérents des personnes bénévoles organisant ou encadrant des activités ou contribuant au bon fonctionnement de l'AS. Ces personnes sont proposées par le Bureau de la Section et soumises à l'approbation du Bureau de l'Association ou directement approuvé par le bureau de l'AS. Au cas par cas, le Bureau AS établira les conditions financières applicables pour chaque activité à ces membres adhérents extérieurs.

Membres extérieurs :

Peuvent participer aux activités sportives d'autres personnes dont la participation revêt un caractère utile au bon fonctionnement de la section. Ces personnes sont proposées par le Bureau de la Section

Membres d'honneur :

Le titre de membre d'honneur peut être décerné en Assemblée Générale à la majorité des voix à toute personne physique ou morale qui rend ou qui a rendu des services signalés à l'association. Ce titre peut éventuellement conférer à ceux qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'Association sans être tenus de payer de cotisation annuelle

Les inscriptions s'effectuent à l'accueil du CSE TGS au foyer d'Hélios RDJ du lundi au jeudi de 13h00 à 15h00 ou par courrier à AS THALES IDF 19-21 avenue Morane Saulnier 78140 Vélizy ou par e-mail à asthales@aol.com

Elles ne sont prises en compte que lorsque toutes les pièces ci-dessous sont fournies :

- ⇒ Le formulaire d'inscription à la section dûment rempli sur http://www.asthalesidf.net/inscriptions/ (Un par adhérent).
- ⇒ Le règlement de la cotisation section.
- ⇒ Les demandes et le règlement des licences et cartes neiges

NB : La cotisation section annuelle n'est pas remboursée même en cas d'annulation d'activité, de surnombre, de désistement (sauf cas particuliers avec accord bureau de l'AS).

FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES

1. Les inscriptions et le règlement des activités

Elles ont lieu par mail à asthales@aol.com

Les règlements peuvent s'effectuer :

- Prioritairement par virement bancaire sur le compte A.S. THALES SKI:
 IBAN: FR76 1027 8060 9400 0266 8584 004
 BIC: CMCIFR2A.

 Afin d'identifier sans problème l'objet du virement, indiquer le plus précisément possible le libellé de l'opération ex: « adhésion + nom de l'activité) et faire une info à <u>asthales@aol.com</u>
- Par carte bancaire virtuelle, nous contacter pour recevoir un lien sécurisé

2. Les désistements

Les désistements doivent être obligatoirement notifiés par écrit à l'accueil de l'AS ou sur <u>asthales@aol.com</u> en remplissant le <u>formulaire</u> disponible sur le site de l'AS

En cas de désistement non remplacé, la section remboursera seulement le part adhérent des sommes éventuellement récupérées auprès des prestataires.

3. Les critères de priorités

En cas de surnombre, les critères de priorité ci-dessous seront appliqués par ordre décroissant aux adhérents qui se seront inscrits pendant la période d'ouverture des inscriptions (l'ordre d'inscription n'étant pas prioritaire).

- (1) L'encadrement qui assure la sécurité ou l'organisation de la sortie (prévu dans le descriptif d'activité).
- (2) Les actifs sont prioritaires par rapport aux retraités
- (3) Les adhérents qui n'ont pas participé à une précédente activité, selon le cas :
 - (a) Activité longue (ex : semaine), les adhérents qui n'ont pas participé la saison précédente, à une activité de ce type.
 - (b) Activités courtes (ex : we), les adhérents qui n'ont pas participé au cours de la saison actuelle, à une activité de ce type.
- (4) Les adhérents présents ou représentés à l'AG de la section, limité à une fois dans la saison.
- (5) Les accompagnateurs ne pratiquant pas l'activité sportive.
- (6) Les extérieurs.
- (7) Par tirage au sort en présence des adhérents concernés.

4. Le certificat médical

Le certificat médical de non contre-indication peut être exigé selon les règles fédérales (validité 3 ans).

5. La licence

Nous pouvons vous délivrer la Licence Carte Neige qui est une adhésion annuelle à un Club affilié à la <u>Fédération Française de Ski</u>. Elle est valable du 15 octobre de chaque année au 14 octobre de l'année suivante.

Il existe des Licences Carte Neige LOISIR, COMPETITEUR ou DIRIGEANT

Nous vous conseillons fortement de la souscrire et d'en faire bénéficier famille et amis.

6. Les assurances

<u>Les garanties d'assurance</u> proposées par la F.F.S. sont sur le site internet de la fédération. Nous vous conseillons vivement d'en prendre connaissance et de prendre toutes les dispositions complémentaires que vous jugerez utiles.

7. Les responsabilités

La section décline toute responsabilité face aux vols, perte ou casse de matériel pouvant survenir au cours des activités. La section n'agit qu'en tant qu'intermédiaire avec les différents prestataires (transporteurs, hébergement, encadrement, remontées mécaniques, ...) et ne pourrait être tenue responsable de leurs éventuelles défaillances.

DESCRIPTION DE LA SECTION

1. Son fonctionnement

La section organise de(s) week-end(s) et une semaine de ski loisir, la vente des titres fédéraux, la participation à l'activité compétition dans le circuit corporatif parisien.

2. Matériel et documentation à la disposition des adhérents

Du matériel de fartage et d'entretien des skis peut être prêté aux adhérents

3. Composition du bureau

Président :

Michel LE GOAS tel. 06 80 27 72 54 asthales@aol.com

Trésorier:

Michel TEMPREMENT tel. 06 61 93 44 39 michel.temprement@gmail.com

Secrétaire : FFS et licences :

Frédéric GUILBERT tel 06 84 04 52 61 frederic.guilbert@fr.thalesgroup.com

4. Programme des activités 2022

Pour le plaisir de tous, la section ski propose cette saison les activités loisir suivantes :

Activité	Période	Station Domaine	Nombre de places	Prix adhérent	Comment aires	Responsables Encadrant	Date limite d'inscription
		Domaine	piaces				
Semaine de glisse 7 jours	12 au19 mars	Tignes Espace Killy	18	De 796 € à 975€	Train Hôtel	M LE GOAS M TEMPREMENT	15/10/2021
Week-end 3 jours	tbd mars	La Toussuire Les Sybelles	6	tbd	Train Hôtel	M LE GOAS M TEMPREMENT	tbd

Chacune de ces activités est détaillée dans les pages suivantes.

Pour permettre de découvrir la glisse nous offrons des cours aux débutants lors des week-ends (n'oubliez pas de le signaler lors de votre inscription, nous devons réserver les moniteurs de l'E.S.F.).

N'hésitez pas à nous rejoindre, vous ne le regretterez pas !



mardi 23 novembre 2021

SEMAINE DE GLISSE



Ski alpin tous niveaux – Piste et poudreuse

Avec transport : retraité : 975€ >=65 ans : 941€ >=75 ans : 796€ Sur place : retraité : 904€ >=65 ans : 870€ >=75 ans : 725€

Tarif adhérent extérieur ou autres entités Thales :

Avec transport : 1500 € >=65 ans : 1448€ >=75 ans : 1225€ Sans transport : 1390€ >=65 ans : 1338€ >=75 ans : 1115€

(Possibilité de faire une facture pour que votre CSE vous subventionne)

Accompagnateurs ou autres cas particuliers nous contacter Un acompte de 100 devra être réglé avant le 8/11/2021

Le choix du mode de transport (train ou individuel) doit se faire au moment de l'inscription.

Le règlement du solde pourra se faire en 2 versements, avant le 31/01/2022 pour le 1er et avant le 28/02/22 pour le solde.

Le règlement pourra se faire par virement, par CB virtuelle et par chèque.

En cas d'annulation ou de modification, les remboursements ne pourront pas dépasser les sommes récupérées auprès de nos prestataires. Pour éviter tout problème, il est conseillé de s'assurer individuellement, soit au travers de sa carte de crédit ou autre, soit un prenant une licence carte neige avec l'assurance.

Compris:

- Le transport aller-retour en train TGV départ le samedi 12 mars 10h43 et retour le samedi 19 mars 22h08 gare de Lyon.
- Navette car Bourg Saint Maurice / Tignes.
- L'hébergement en ½ pension à l'hôtel de la Vanoise 2* au pied des pistes à Tignes Val Claret http://www.hotelvanoise.com/ + 5 repas du midi à proximité
- Le forfait remontés mécaniques espace Killy Tignes Val d'Isère de 6 jours http://www.tignes.net/
- L'encadrement de ski 5 jours : tous niveaux (de débutant jusqu'à compétition) assurés par les moniteurs de l'E.S.F. (découverte du domaine skiable en toute sécurité sur piste ou hors-piste)



Responsables:

Michel Le Goas Tel 06 80 27 72 54 Michel Temprement Tel 06 61 93 44 39

Contact: asthales@aol.com



Vous souhaitez une semaine de ski clefs en main ?

Un groupe convivial, des moniteurs sympas



Un domaine skiable grandiose

N'hésitez plus renseignez-vous!



Association Sportive THALES AVIONICS ILE DE FRANCE

Section SKI FFS 10-242

mardi 23 novembre 2021







DEMANDE DE "CARTE NEIGE "2021/2022

certificat médical Compétiteur Adulte Opt	le licence : Un certific ion « en compétition t : si le certificat a moi	at médical d'aptitude à » pour les licences « co	la pratique du s mpétiteur ».	ki est à fournir avec la e santé. Sinon, fournir un	
certificat médical Compétiteur Adulte Opt		ins de 3 ans, remplir le	questionnaire d	e santé. Sinon, fournir un	
· ·					
Compétiteur Adulte Opt Compétiteur Jeune Opt	COMPETITEURS				
Compétiteur Jeune Opt	imum (CA3)	120,00€			
	mum (CJ3)	95,00 €			
	LOISIRS				
Adulte <i>Médium</i> (LA)		60,00 €			
Jeune <i>Médium</i> (LJ)		55,00 €	55,00 €		
Famille <i>Médium</i> (FAM)		188,00 €			
Dans le cas d'une cart	e neige famille :				
NOM		PRÉNOM		DATE DE NAISSANCE	
Enfants :					
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •				

MODALITÉS PRATIQUES

La demande est à envoyer par email à <u>asthales@aol.com</u> avec copie du virement sur le compte AS section SKI au Crédit Mutuel BIC : CMCIFR2A IBAN : FR76 1027 8060 9400 0266 8584 004

Votre licence vous sera envoyée par mail par la FFS (contacts Fréderic Guilbert Tel 01 82 61 62 59 ou Michel LE GOAS tel 06 80 27 72 54)

L'AS vous recommande d'imprimer votre licence, et de la conserver sur vous lors de la pratique.

AS THALES IDF section ski 10-242 19-21 avenue Morane Saulnier 78140 VELIZY VILLACOUBLAY

OPTIONS

GARANTIES	Primo	Medium	Optimum
G1 - Responsabilité civile	х	х	х
G2 - Défense / recours	х	х	х
G3 - Frais de secours	х	х	х
G4 - Transport sanitaire	х	х	х
G5-1 - Forfait remontées mécaniques		х	х
G5-2 - Cours de ski souscrits en lien direct avec une école de ski		х	х
G6 - Perte et vol du forfait saison		х	х
G7A - Bris des skis		х	х
G7B - Location des skis			х
G8A - Frais médicaux			х
G8C - Frais médicaux		х	
G9A - Individuelle accident (décès, invalidité, indemnités coma)			х
G9C - Individuelle accident (décès, invalidité, indemnités coma)		х	
G10 - Assistance / rapatriement		х	х

RÉGLEMENTATION

Certificat médical et questionnaire de santé

- Obtention d'une première licence sportive : elle est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou, le cas échéant, de la discipline concernée. Lorsque la licence sollicitée permet la participation aux compétitions organisées par une fédération sportive, le certificat médical atteste l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition.
- Renouvellement⁽¹⁾ d'une licence sportive qui permet la participation aux compétitions organisées par la fédération (licence « Compétiteur ») : présentation d'un certificat médical tous les 3 ans (le certificat médical doit dater de moins d'un an) ; dans l'intervalle, obligation de remplir chaque année le « questionnaire de santé ». Cas particulier : le certificat médical est obligatoire tous les ans pour le biathlon.
- Renouvellement⁽¹⁾ d'une licence sportive « Dirigeant » ou « Loisir » : présentation d'un certificat médical tous les 20 ans (le certificat médical doit dater de moins d'un an) ; dans l'intervalle, obligation de remplir chaque année le « questionnaire de santé ». Informations et renseignements complémentaires disponibles sur www.ffs.fr/questionnaire-sante

(1) La période de renouvellement s'entend sans discontinuité d'une année sur l'autre.

ASSURANCES

Sur demande auprès du courtier d'assurances de la FFS, Verspieren : tél. 03.20.65.40.00 ou ffs@verspieren.com, vous pouvez souscrire des garanties d'assurance et d'assistance plus étendues.

Pour connaître l'étendue des garanties d'assurance et/
ou d'assistance que vous avez choisies, consultez notre
site internet www.ffs.fr (rubrique « Licence Carte Neige Garanties d'assurance ») ou reportez-vous au dépliant
« Notice d'informations Licence Carte Neige 2020/2021 ».
L'intégralité des contrats d'assurance / assistance sont
téléchargeables sur www.ffs.fr ou www.ffs.verspieren.com